



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT- UNE FOI

REGION DE SEDHIOU
Département de Sédhiou
Arrondissement de Diendé

**PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT
(PTI) DE LA COMMUNE DE DIENDE
2021-2023**

Août 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE.....	4
1.1. Situation géographique	4
1.2. Le milieu physique.....	5
1.2.1. Le relief et les sols.....	5
1.2.2. Le climat	5
1.2.3. La végétation et la faune	5
1.2.4. Hydrographie.....	6
1.3. Le milieu humain.....	7
1.3.1. Historique du peuplement.....	7
1.3.2. La situation démographique	7
II. VISION ET AXES DE DEVELOPPEMENT.....	7
III. ACTIONS RETENUES	7

INTRODUCTION

Le gouvernement du Sénégal s'est résolument engagé dans un nouveau chantier de développement économique et social à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) considéré dorénavant comme le document de référence des politiques publiques auquel tous les outils de planification doivent s'arrimer.

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième axe d'intervention du PSE, l'Etat du Sénégal a pris l'option irréversible d'engager une refondation majeure de son action territoriale en procédant à l'Acte III de la décentralisation qui vise à « **organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable** ». Pour concrétiser cette vision, le cheminement proposé opte pour le renouveau de l'aménagement du territoire adossé à l'option stratégique de changements majeurs en termes de territoires, de dispositif de gouvernance et de mécanisme de financement.

Dans ce contexte, la révision des cadres de référence du développement des collectivités territoriales selon la vision de l'Acte III de la décentralisation ainsi que l'adaptation des outils d'ingénierie du développement territorial deviennent une nécessité. La mise en œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau code général des collectivités territoriales matérialisé par la loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013 modifiée, qui abroge et remplace les lois n° 96-06 et 96-07.

En outre, les articles 314 et 315 du CGCL disposent respectivement que les départements et les communes reçoivent les compétences suivantes : l'élaboration et l'exécution du Plan Départemental de Développement (PDD) et du Plan de Développement Communal (PDC), en articulant avec les stratégies et les politiques nationales. Pour traduire cet ensemble de textes juridiques en actes concrets, les acteurs de la décentralisation et du développement territorial ont élaboré un guide pour l'élaboration de documents de planification de référence dont le PDC.

La Commune de Diendé, consciente de l'importance et des enjeux de disposer de ce document, s'est engagé pour son élaboration, avec l'appui de la Commune d'Anderlecht (Belgique), dans le cadre du partenariat de celle-ci avec le Conseil Départemental et les Communes du département de Sédhiou.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les nouvelles priorités des populations et de l'équipe municipale. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

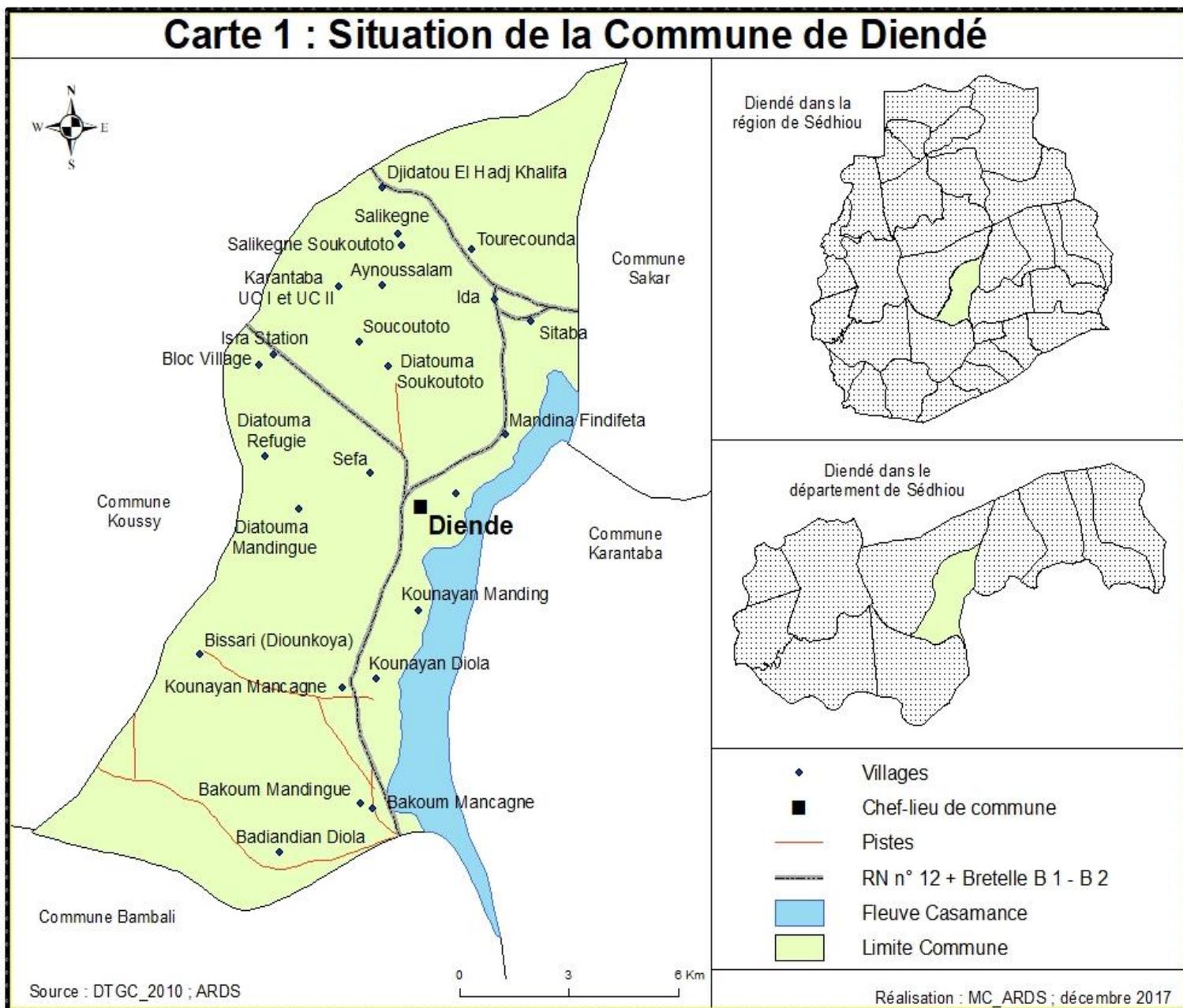
I. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

1.1. Situation géographique

La commune de Diendé est une collectivité territoriale de la région de Sédhiou et plus précisément du département de Sédhiou. Elle est limitée :

- à l'Est par le fleuve Casamance et la Commune de Sakar ;
- à l'Ouest et au Nord par la Commune de Koussy ;
- au Nord par la commune de Sakar ;
- au Sud par les Communes de Sédhiou et Bambaly.

Carte 1 : Situation de la Commune de Diendé



La Commune de Diendé s'étend sur une superficie de 164 km². Le chef-lieu de la Commune est situé à 10 km de la capitale régionale. Cette proximité

avec la capitale régionale permet ainsi un accès plus aisé aux ressources et services offerts par la capitale régionale ainsi qu'un marché pour l'écoulement des produits agricoles et agro-forestiers.

1.2. Le milieu physique

1.2.1. Le relief et les sols

Le relief est caractérisé par une succession de plateaux et de vallées. Le fleuve Casamance constitue le réceptacle naturel des eaux de ruissellement. Les sols sont de plusieurs types :

- Les plateaux constitués de sols ferrugineux tropicaux lessivés ferrallitiques et adaptés aux cultures pluviales (céréales, arachide et coton) ;
- Les dépressions et bas-fonds constitués de sols hydromorphes aptes à la riziculture, à l'arboriculture et au maraichage.

Aujourd'hui la remontée de la langue salée et la salinisation des terres au niveau des zones de dépressions constitue l'une des principales menaces environnementales. La dégradation des terres contribue à la réduction de la diversité biologique et du couvert végétal. Elle contribue également à réduire le potentiel exploitable dans le domaine de l'agriculture et particulièrement de la riziculture.

1.2.2. Le climat

Le climat est de type soudano-Guinéen caractérisé par l'alternance des deux saisons : une saison pluvieuse de juin à octobre et une saison sèche de novembre à mai. Les températures sont relativement élevées allant de 25°C à 33°C en saison des pluies et de 24°C à 40°C en saison sèche.

La pluviométrie assez satisfaisante avec des pics de plus de 1 300 mm est cependant très irrégulière.

Ces conditions climatiques favorisent le développement d'importantes activités agricoles.

1.2.3. La végétation et la faune

La commune bénéficie d'importantes zones de végétation assez diversifiée et de la présence d'une forêt classée qui permettent la préservation des ressources fauniques et végétales. La végétation de type soudano-Guinéen est caractérisée par des peuplements assez homogènes avec plusieurs strates :

- une strate arborée avec des arbres atteignant 20 m, voire 25m, composée de *khaya Senegalensis* (Caïlcédrat), *Daniellia oliveri* (santan), *Parkia pinnata* (dimb), *Eleais guineensis*, (palmier à huile), *Borassus flabellifer* (rônier), *Bombax costum* (kapotier) ;
- une strate arbustive composée de *Pterocarpus erinaceus* (venn), *Detarium senegalensis* (ditakh), *Parkia biglobosa* (nééré), *Azadirata indica* (neem), *Anacardier occidental* (darcassou), combrétacées et de liane ;

- Le couvert herbacé est en régression continue, le « Diambatox » (*hyptis spigigera*), non-appété connaît une progression rapide et constitue une menace pour l'élevage.

La forêt classée de Diendé d'une superficie d'environ 1107 ha occupe le centre Nord de la commune et contribue à la préservation du potentiel forestier et faunique. Cette forêt est cependant fortement empiétée par les habitations et menacée par la coupe abusive d'arbres.

La faune est assez riche et diversifiée, elle est constituée de singes, de phacochères, d'antilopes, d'hyènes, etc. La proximité du fleuve et de la forêt classée permettent également l'existence d'une avifaune très diversifiée (pintades, perdrix, tourterelles, éperviers, martins pêcheurs, etc.) et le développement de la chasse. L'importance de la faune se traduit par ailleurs des dégâts sur les cultures (singes, phacochères) et sur le bétail (attaques des hyènes).

Les ressources forestières et fauniques subissent les effets néfastes des actions anthropiques (feux de brousses, exploitation abusive, défrichement anarchiques, etc.) et les contraintes naturelles comme l'érosion, la salinisation et la sécheresse. Les ressources forestières font aujourd'hui l'objet d'action de préservation dans le cadre d'une convention locale adoptée par tous les acteurs en 2006 avec l'appui de Wula Nafaa.

L'importance et la diversité de ces ressources végétales et fauniques, en plus de l'existence du fleuve Casamance, font qu'aujourd'hui la Commune de Diendé occupe une position stratégique au niveau régional, en termes de développement des activités touristiques.

1.2.4. Hydrographie

Au plan hydrographique, les principales ressources en eau superficielle de la commune sont constituées par :

- Le fleuve Casamance qui longe la commune au Sud-est ;
- Les grandes mares de Bassaf et Salikégné ;
- Les mares temporaires qui généralement tarissent en saison sèche.

La présence de ces plans d'eau représente un atout pour le développement de la riziculture, de l'horticulture et de l'élevage. Cependant, la remontée de la langue salée constitue une menace pour l'équilibre écologique et les activités agricoles pratiquées autour du fleuve.

Au plan des eaux souterraines, on note la présence d'une nappe phréatique peu profonde (10 à 25 m) et des nappes du Continental Terminal, du Paléocène et du Maestrichtien entre 60 et 300 m.

1.3. Le milieu humain

1.3.1. Historique du peuplement

Le contexte historique d'installation est à l'origine d'une très forte hétérogénéité, la commune ayant servi de point de convergence entre divers peuplement. Cependant les Mandingues demeurent majoritaires. Ils sont suivis par les Peulhs, les Manjacks les Diolas et les Mancagnes.

1.3.2. La situation démographique

Le recensement administratif du mois de juin 2016, la population de la commune de Diendé était de 14110 habitants. Elle s'étend sur une superficie de 146 km², soit une densité de 86 habitants au km². La population est majoritairement dominée de femmes 7104 contre 7006 hommes.

La Commune compte 22 villages avec 07 hameaux. Les villages sont ainsi de grande taille, la moyenne étant de 641 habitants par village. La commune compte 11 villages ayant une population de plus de 500 habitant et 03 villages de plus de 1000 habitants : Diendé (1835), Bloc village (1326) et Tourécounda (1032). La zone de Diendé la plus peuplée regroupe 4604 habitants (32%). Elle est suivie par Tourécounda (3829 habitants) et Bacoum (3284 habitants). La zone de Bloc est la moins peuplée avec 3221 habitants.

Le peuplement de la commune de Diendé est étroitement lié à l'histoire des vagues successives d'occupation sous la colonisation mais surtout à l'entreprise de valorisation des terres.

II. VISION ET AXES DE DEVELOPPEMENT

2.1. Vision de développement

La vision de développement portée par le maire et les populations, d'ici à l'horizon 2022, est : **« l'agriculture, moteur du développement de la commune de Diendé ».**

Pour y arriver, il a été retenu trois axes de développement prioritaires.

2.2. Les axes de développement retenus

Il s'agit de :

- AXE 1 : Promotion du secteur économique local ;
- AXE 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et du cadre de vie ; et
- AXE 3 : Gouvernance locale, dynamisme organisationnel.

Des actions prioritaires ont été retenues, dans chaque secteur du développement, en lien avec la vision de la Commune et les différents axes stratégiques.

III. ACTIONS RETENUES

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTÉ	Construction et équipement d'un Laboratoire d'analyse	Poste de santé de Diendé	0	15000	0	15000
	Construction et équipement de 2 cases de santé améliorées	Mandina findifé; Salikégné coto	20000		20000	40000
	Dotation en ambulance médicalisée	Poste de santé de Diendé		50000		50000
EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	Construction mur de clôture dans 7 écoles élémentaires	Diattouma; Sitaba; Salikégné; Kounayan mandingue; Aïnousalam; Séfa; Mandina findifé	22000	33000	22000	77000
	Résorption d'abris provisoires dans les écoles élémentaires + équipement	Kounayan mandingue (1); Séfa (2); Kounayan mankagne (2); Diattouma (2)	17000	25500	17000	59500
	Acquisition de 600 tables-bancs pour les écoles élémentaires	Toutes les écoles élémentaires de la Commune	5000	5000	5000	15000
	Construction et équipement d'un lycée	Diendé		100000		100000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Construction et équipement Bureaux Directeurs (+ magasin) dans les écoles élémentaires	Dans 5 écoles	8000	24000	8000	40000
	Construction et équipement d'un Centre d'éveil communautaire	Diendé		35000		35000
HYDRAULIQUE	Equipement du forage en château d'eau	Diendé	50000			50000
	Densification réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP (40 km)	Commune	80000	160000	80000	320000
	Extension réseau d'AEP	Ida-Sitaba (2 km); Bousoura-Badiandian diola (4km); Bacoung-Bacoung mankagne (2 km)	32000	32000		64000
ASSAINISSEMENT ET HYGIENE	Réalisation des canaux d'évacuation des eaux de pluie (PM: études à réaliser au préalable)	Diendé; Sitaba; Bacoum; Bloc; Tourécounda				0
	Dotation de la commune en bacs à ordures	Commune	2000	2000	2000	6000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
ENVIRONNEMENT/ HABITAT/CADRE DE VIE	Aménagement d'espaces verts et de détente (pour sport)	Commune		20000		20000
	Clôture de cimetières	Diendé; Bloc; Kounayan mankagne	13000	13000	13000	39000
JEUNESSE, SPORTS	Aménagement d'un stade municipal multifonctionnel	Commune		50000		50000
GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME	Construction d'une Maison de la femme	Diendé		88000		88000
Sous-total secteurs sociaux			229000	672500	167000	1068500
Secteurs économiques						
AGRICULTURE/ ARBORICULTURE/ MARAICHAGE	Aménagement de 4 périmètres maraichers villageois avec mini forage+pompe solaire+réservoir+bassins de stockage	Diendé; Bloc, Tourécounda; Bacoum	18000	36000	18000	72000
ELEVAGE	Construction d'un parc à vaccination	Diattouma		5000		5000
	Construction d'une fourrière communale	Diendé		20000		20000
	Construction et équipement d'un foirail	Sitaba			40000	40000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
CULTURE	Construction et équipement d'un Centre socio-culturel multifonctionnel	Diendé		50000		50000
PECHE/AQUACULTURE	Aménagement d'un quai	Séfa			20000	20000
ARTISANAT	Construction et équipement d'un village artisanal	Bloc			40000	40000
Sous-total secteurs économiques			18000	111000	118000	247000
Secteurs d'appui à la production						
TRANSPORTS/ COMMUNICATION	Aménagement de pistes de production	Kounayan mankagne-Bissari dioukouya (7 km); Diendé-Aynousalam-Salikégné-Djida (10 km); Diendé-Séfa (2 km) ; Diendé-Diattouma (3 km); Madina Salam-Kounayan mandingue (2 km); Bacoum-Badiandian (5 km); Diatouma-Bissari dioukouya-Badiandian (7 km)	200000	320000	200000	720000
ENERGIE	Densification du réseau électrique (20 km)	Diendé; Bloc; Bacoum; Séfa	35000	70000	35000	140000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	Extension du réseau électrique (20 km)	Bissari Dioukouya; Kounayan manding; kounayan mankaye; Aynousalam; Mandina findifé; Badiandian diola; Diatouma; Ngalpanthy;	35000	70000	35000	140000
Sous-total secteurs d'appui à la production			270000	460000	270000	1000000
Autres						
GOUVERNANCE	Réhabilitation et équipement de l'Hôtel Communal	Diendé	15000			15000
	Equipement Bureau d'état civil et reprise du réseau	Diendé	5000			5000
Sous-total autres			20000	0	0	20000
Total PTI			537000	1243500	555000	2335500

Le coût global du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Diendé, pour la période 2021-2023 est estimé à deux milliards trois cent trente-cinq millions cinq cent mille (2.335.500.000) francs CFA.